

# MODALITÉS COMPLÈTES

Jeu « La chasse aux fleurs » du 03 mai au 14 mai 2023 inclus.

1 ACTIVITE\* OFFERTE POUR LES GAGNANTS AU JEU « LA CHASSE AUX FLEURS »

*\*A choisir parmi les établissements partenaires de l'opération.*

La société

JARDILAND SAS, société par actions simplifiée au capital de 167 896 554,71 euros ayant son siège social situé 83, avenue de la Grande armée 75116 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 844 622 (ci-après, « l'Organisateur ») organise un jeu se déroulant du 03 au 14 mai 2023 inclus, intitulé « La chasse aux fleurs » dans les magasins participant du réseau Jardiland listés en annexe 1 du règlement du jeu et sur le site internet [www.jardiland.com](http://www.jardiland.com).

Organise du 03/05/2023 au 14/05/2023 inclus, un jeu permettant de gagner 1 activité à sélectionner parmi une liste prédéfinie.

Offre valable pour toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise). La participation à l'opération est interdite à toute personne ayant un lien juridique avec la société Jardiland et de façon plus générale, à toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération, ainsi que les membres de leur famille.

## **Pour bénéficier de l'offre :**

1. Rendez-vous sur le site [jeu-jardiland.horizon-activites.fr](http://jeu-jardiland.horizon-activites.fr) avant le 14 mai 2024. Passé ce délai, votre dotation sera perdue.
2. Saisissez votre code unique qui est mentionné sur votre carte de jeu gagnante afin d'accéder à la liste des activités partenaires.
3. Sur la carte de France, cliquez sur la région puis le partenaire de votre choix.
4. Renseignez le nom, prénom et adresse mail du bénéficiaire, puis validez.
5. Vous recevrez par mail un code unique ou un pass nominatif valable chez le partenaire avant le **14 mai 2024**. Suivez les indications présentes sur le mail pour bénéficier de l'offre.  
*Le pass/code est uniquement valable chez le partenaire choisi et pour la personne dont le nom et prénom figurent sur le pass/mail.*

Toute réservation est définitive, vous n'aurez pas la possibilité d'échanger votre activité ensuite. Les instructions spécifiques de chaque partenaire figurent dans le détail du partenaire, sur le site de l'opération, sur le mail et sur le pass.

Tout code ou pass perdu ne pourra pas être remplacé.

Attention : vérifiez vos spams, l'email de réponse peut parfois s'y trouver.

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site de participation à l'opération en dehors des dates de l'opération, sera considérée comme nulle et ne sera pas traitée.

Respect des règles et fraude ou suspicion de fraude : est interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme aux présentes modalités. La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation, d'éliminer et/ou de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation à l'offre (notamment fausse déclaration d'identité, participation par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées et plus généralement par tous moyens frauduleux). La Société Organisatrice pourra procéder aux vérifications nécessaires concernant les informations fournies par les participants lors de leur inscription. La Société Organisatrice pourra décider d'annuler ou modifier l'offre s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit et empêchent le bon déroulement de l'opération.

L'offre est non cumulable y compris avec d'autres tarifs promotionnels ou tarifs comité d'entreprise en cours chez les partenaires. Elle est limitée à deux entrées (2 pass) par famille ou groupe de visiteurs par passage en caisse chez les partenaires.

Concernant les personnes mineures bénéficiant de l'activité, elles doivent obligatoirement être accompagnées d'un adulte chez le partenaire préalablement choisi parmi la liste proposée, pour bénéficier de leur activité.

Les frais de déplacement et tout autre frais pour bénéficier de l'offre seront à la charge des bénéficiaires.

Pour obtenir des conseils ou connaître les conditions particulières de certains établissements, contactez le prestataire par email à [jeu-jardiland@horizon-activites.fr](mailto:jeu-jardiland@horizon-activites.fr). Une réponse sera apportée sous 72 (soixante-douze) heures ouvrées. Les contestations et réclamations relatives à l'offre ne seront plus prises en compte passé un délai de trois (3) semaines après la clôture de l'offre, soit le 04/06/2024.

Les données personnelles collectées dans le cadre de cette offre sont enregistrées dans un fichier informatisé par notre prestataire, conformément au Règlement Européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel. Les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de la participation des internautes à l'offre et sont destinées uniquement à notre prestataire.

Ces données personnelles ne seront conservées que pour une durée strictement nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, à savoir pour une période maximum de 3 semaines après la fin de l'opération.